



# APPEL A PROJETS

Tri des déchets d'emballages  
ménagers générés « Out of  
home » 2022



*Webinaire de lancement – 21 juin 2022*

# APPEL A PROJETS

## 'Tri des déchets d'emballages ménagers générés « Out of home » 2022



*Coupez votre micro*



*Posez vos questions dans le chat*



# AGENDA

Introduction

Présentation de l'appel à projet

Q&A



# Introduction

Thomas De Romagnoli, équipe projet

*Möbius*

# Introduction

## Constat

Encore trop de déchets d'emballages ménagers recyclables disparaissent avec les déchets résiduels et sont ainsi perdus pour l'économie circulaire.

## Objectif

L'objectif du présent appel à projets, et plus largement de la stratégie régionale en matière de collecte sélective « out of home » des emballages ménagers, est double:

- 1) Renforcer le réflexe de tri du citoyen, quel que soit le contexte dans lequel il se trouve
- 2) Réaliser les objectifs de Fost Plus et des autorités pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers

## Fonds Fost Plus

L'appel à projets est réalisé dans le cadre du financement des actions au Fonds Fost Plus.

# Introduction

## Out of Home?

*« Par les déchets « out-of-home », on entend un contexte où les déchets d'emballages ménagers sont générés en dehors du domicile »*





# Présentation de l'appel à projets 'Out-of-home 2022'

Coline Questiaux, équipe projet

*Möbius*

# Cible de l'appel à projets



Cet appel à projet vise les **communes** et les **intercommunales** et **associations de communes par délégation**.



# Périmètre de l'AAP

Subvention des acteurs désireux de mettre en place un système de collecte sélective et de tri efficace des déchets Out-of-home dans leurs établissements, accessibles au public, ou sur la voie publique

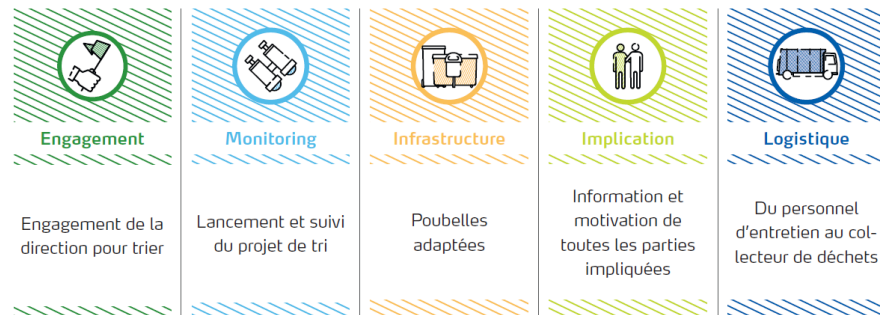
« Par les déchets « out-of-home », on entend un contexte où les déchets d'emballages ménagers sont générés en dehors du domicile »



# Périmètre de l'AAP

## Types de projets envisagés:

- Projets qui ne visent pas uniquement la mise en place des **poubelles de tri**, mais qui intègrent les **5 piliers du tri** (engagement, monitoring, infrastructure, implication et logistique).



- Projets **en lien avec le contexte local** dans lequel s'installe le projet, et qui envisage des **partenariats** avec des partenaires clés.
- Des **projets originaux** qui apportent une plus-value par rapport à la situation existante, qui sont répliquables et qui peuvent servir comme cas exemplaire en inspirant d'autres acteurs en Wallonie.
- Des projets qui surveillent leur **impact** réalisé selon des **indicateurs** pertinents.

# Périmètre de l'AAP

## Exemples de projets envisagés:



Mettre en place des poubelles de tri, dans les **espaces accessibles aux « visiteurs »** (citoyens – salles d'attente par exemple) **des bâtiments communaux** (tant l'administration communale, que d'autres bâtiments dépendant de la commune, à l'exclusion des écoles)



Soutenir le tri dans **l'espace public par certains groupes cibles privés** (ex: rues commerçantes ou avec services HoReCa, petits supermarchés locaux, night shops, parkings et surfaces ouvertes mais privées accueillant des rassemblements ou événements,...). La commune apporte un soutien pouvant prendre différentes formes (informatif, conseil, matériel...).



Renforcer le tri dans des **endroits publics** de la commune **où les citoyens ont l'habitude de se rassembler ou de se concentrer massivement et où des emballages sont jetés après consommation** (sans être vendus sur place) comme des skate parcs, plaines de jeux, parcs, places de rassemblement ...

# Indicateurs

## Quantitatifs

1. Évolution des **quantités** de P+MC triés (et éventuellement de déchets de verre et de papier/carton)
2. Évolution des chiffres d'**erreurs de tri** (pour chaque fraction)
3. ...

## Qualitatifs

1. **Perception** d'un lieu
2. **Qualité** des P+MC triés (et éventuellement de déchets de verre et de papier/carton)
3. ...

# Prérequis pour soumettre un dossier



## Porteur de projet

1. **Se situer** sur le territoire **wallon**
2. Le porteur de projet est une **commune**, intercommunale ou associations de communes par délégation (sauf école)
3. **Un projet** par porteur de projet



## Projet

1. Projet lié aux lieux accessibles au public en **Wallonie**
2. **Eligibilité des frais** du projet à partir de la date de signature de l'arrêté de subvention jusqu'au 31 décembre 2024

# Bénéfices

## Budget par projet



Communes:

5.000€ - 25.000€

Intercommunale ou  
association de  
communes:

5.000€ - 50.000€

## % de financement



Jusqu'à 100 %

## Accompagnement



Sur mesure

# Coûts éligibles



## Matériel

- **Poubelle de tri** (la poubelle tout-venant reste à charge de l'établissement à l'exception de celle incluse dans un îlot de tri)

*Attention : Dans le cas où la poubelle de tri proposée dépasse un montant de €1000/pièce (hors frais d'installation), un devis doit être joint au dossier. Ceci afin d'éviter que des budgets inutiles soient réservés pour certains projets alors que ce budget pourrait autrement être utilisé pour financer des projets supplémentaires.*

- **Matériel de communication** destiné à rappeler les règles de tri : affiches, autocollants, etc... La communication suit de préférence les recommandations et supports existants proposés par Fost Plus
- **Moyens de communication** visant à mettre en avant les actions menées : campagne porte-à-porte, spot télévision, message radio, médias sociaux, etc...,
- **Matériel pédagogique** pour les formations
- Frais de **déplacement**



## Personnel

- Tâches pouvant être prises en compte :
  - **Communication** en face à face :
    - Approche personnalisée des citoyens dans certains lieux précis.
    - Présence lors des réunions d'information à des heures annoncées, réunions externes, événements, etc., afin de donner des explications personnalisées.
  - **Contrôle** : Contrôle régulier sur le terrain à des heures fixes afin de surveiller la qualité des fractions recueillies (mesure, rectification, suivi).
  - Établissement de **rapports** sur les actions menées.
- Ces frais doivent être **justifiés à l'aide de fiches de paie** (salaire net) et d'un **décompte détaillé des heures** consacrées au projet.
- Les prestations peuvent être réalisées par du **personnel externe ou interne**.

*Attention : Les frais de personnel peuvent s'élever à maximum 10% du montant souhaité de la subvention. La contribution peut monter à 15% si la partie dépassant les 10% concerne des frais de personnel liés au monitoring de l'impact de la mise en place du projet.*

# Coûts non-éligibles

## ✘ Liste non-exhaustive\*

- **Frais généraux** (p.ex. : frais/matériel de bureau/informatique)
- **Frais d'hébergement** (par exemple : loyer, chauffage, eau, gaz, électricité)
- Heures passées en **concertation interne** ainsi qu'à la **préparation** et au **suivi** interne du projet
- La **T.V.A. récupérable**, remboursée ou compensée par l'administration fiscale ou par tout autre moyen. Le coût lié à la TVA n'est donc éligible que dans le cas où le bénéficiaire final a effectivement et définitivement supporté ce coût.
- **Collecte sélective et traitement des déchets**
- **Sacs poubelles**

*\* Tous les coûts doivent être liés au projet et soumis à l'approbation du département du Sol et des Déchets, chargé du suivi du projet.  
L'Administration wallonne (Département du Sol et des Déchets du SPW ARNE) se réserve le droit d'ajouter des éléments qui n'auraient pas été pris en compte lors de la rédaction de l'appel à projets.*



# Accompagnement

Séances d'accompagnement individuelles tous les 4 mois



Mise à l'honneur par la Région



Deux sessions collectives du mini-réseau d'apprentissage



Appui opérationnel et matériel de communication de Fost Plus



À adapter en fonction des besoins

# 8 critères de sélection



## Piliers

Les 5 piliers sont-ils suffisamment représentés dans le projet ?

.../25



## Objectifs

Les objectifs sont-ils en lien avec le champ d'application de l'AAP ?

.../10



## Résultats

Les résultats attendus sont-ils cohérents et proportionnés par rapport aux objectifs ?

.../10



## Partenariat

Des partenariats (internes ou externes) sont-ils envisagés avec des acteurs clairement identifiés et dont les rôles futurs sont connus ?

.../5



## Plus-value

Le projet montre-t-il une plus-value par rapport à la situation existante ?

.../10



## Planning

Le planning de réalisation est-il cohérent vis-à-vis des objectifs poursuivis ?

.../10



## Indicateurs

Le projet propose-t-il des indicateurs de suivi disponibles et mesurables, avec au minimum une méthodologie de suivi de la qualité des différentes fractions ?

.../20



## Budget

Le budget est-il cohérent vis-à-vis de l'ampleur des objectifs poursuivis ?

.../10

# Dépôt de candidature





## Questions et réponses



### Teams

Posez vos questions en levant la main ou dans le chat



### FAQ

Sur le site [www.moinsdedechets.wallonie.be](http://www.moinsdedechets.wallonie.be)  
(bientôt disponible)



### Service Help-desk

[OutofhomeWallonie@mobius.eu](mailto:OutofhomeWallonie@mobius.eu)  
ou au 09/280.74.28



L'enregistrement de l'évènement sera bientôt disponible sur le site [www.moinsdedechets.wallonie.be](http://www.moinsdedechets.wallonie.be)



# Contactez-nous!



**Thomas De Romagnoli**



+32 472 35 13 65



Thomas.DeRomagnoli@  
mobius.eu



**Coline Questiaux**



+ 32 478 83 66 94



Coline.questiaux@mobius.eu



**MÖBIUS BRUXELLES**  
Rue Archimède 61  
1000 Bruxelles



**möbius**  
business consulting. profoundly different.

